## Formation mobilité taxi

### **Financement**

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

#### CMA NA

Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER 06.31.13.67.82 cmar-formation-continue@artisanatnouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

# Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire pourra solliciter l'obtention d'une autorisation d'exercice de la profession de conducteur de taxi auprès de la Préfecture du département dans laquelle il aura suivi la formation. (Arrêté du 11 août 2017 et modifié par l'arrêté du 17 juillet 2018) La formation porte sur deux modules d'approfondissement obligatoires :? - Mieux connaître son territoire d'exercice de l'activité pour mieux renseigner ses clients? - Connaître et appliquer la réglementation locale en vigueur

## Contenu et modalités d'organisation

Le territoire d'exercice de l'activité de taxi - Infrastructures routières du département - Principales voies routières du département et leur nature juridique - Principales villes du département - Les sites touristiques du département (curiosités locales, monuments et lieux historiques) - Les établissements économiques et sociaux du département - La population du département La réglementation locale en vigueur - Réglementation locale applicable à la profession de taxi dans le département - Tarification applicable dans le département - le conventionnement TAP/CPAM applicable dans le département

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Formation Continue des conducteurs de Taxi ( recyclage quinquennale)

## Calendrier des sessions

CMA FORMATION		
00233999 du 18/06/2021 au Coulounieix- 31/12/2021 Chamiers (24) PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC
00258724 du 03/01/2022 au Coulounieix-Chamiers (24) CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC
00343369 du 01/01/2023 au Angoulême (16) CMA FORMATION ANGOULEME - CMA NA 16	Non éligible	FPC

00340459	du 12/01/2023 au 31/12/2023	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC
00396145	du 13/11/2023 au 14/11/2023	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	Non éligible	FPC
00338588	du 01/12/2023 au 31/12/2023	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC
00509015	du 17/10/2024 au 18/10/2024	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	Non éligible	FPC
00599425	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC
00639546	du 18/11/2025 au 19/11/2025	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86	Non éligible	FPC
00655203	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC